



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BULLETIN MENSUEL

THE ROYAL BANK OF CANADA
ARCHIVES

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, MARS 1951

C'EST L'ANNEE DU RECENSEMENT

LE recensement qui commencera au Canada le 1^{er} juin comportera beaucoup plus de visites de porte en porte que n'en font ordinairement tous les vendeurs du pays.

Environ 20,000 personnes se mettront directement en contact avec nos gens pour recueillir les renseignements nécessaires au neuvième recensement décennal du Canada.

Le travail de ces agents recenseurs fera histoire dans les annales du recensement et sera surveillé par les gouvernements de nombreux pays. Il révolutionnera les anciennes méthodes de compter les têtes. Ce sera le premier recensement national du monde entier qui fera usage de machines électroniques et de plumes à bec spécial pour faire le dénombrement de la population.

Un pays ne fait pas le recensement pour le plaisir, mais par nécessité. Pour lui, c'est l'équivalent de l'inventaire du marchand, ou des calculs du particulier pour savoir combien il doit assurer sa maison ou ses meubles. L'actif à compter dans le recensement comprend nos gens et les divers attributs qui les rendent différents des gens des autres pays.

Sans évaluation périodique de notre situation et de nos affaires, le parlement, les législatures provinciales, les municipalités et les hommes d'affaires travailleraient dans l'obscurité. Personne ne saurait si le pays est sur la voie du succès ou court au désastre, si les conditions d'existence sont en hausse ou en baisse; ou si nous avons une chance de prospérer en temps de paix ou de nous défendre en temps de guerre. Nous n'aurions aucune idée claire des besoins du pays sous le rapport de la santé nationale ou de l'éducation, ou d'un tas d'autres points par lesquels nous pouvons juger notre progrès et faire des plans pour l'avenir.

L'heure décisive du dénombrement est fixée à minuit, heure normale, entre le 31 mai et le 1^{er} juin. Toute personne née avant cette heure ou morte après sera comptée dans la population.

Ce n'est rien de nouveau

Le recensement périodique des habitants d'un pays n'est rien de nouveau. Il remonte à 5,000 ans à Babylone et en Chine, et à 3 ou 4,000 ans en Egypte et chez

les Enfants d'Israël. De sorte qu'il n'y a pas lieu de se fâcher au Canada si on vient nous poser quelques questions.

Le recensement avait jadis pour but de dénombrer les hommes susceptibles de porter les armes ou de payer des impôts: sa seule raison d'être aujourd'hui est de contribuer au bien-être de chaque citoyen.

L'honneur d'avoir effectué le premier recensement des temps modernes revient au Canada. C'est celui de la colonie de la Nouvelle-France en 1666. C'était un dénombrement nominal de chaque personne à une date fixe, avec âge, sexe, domicile, profession et état civil. Il enregistra 3,215 personnes. Le document original de 154 pages est dans les Archives de Paris, mais on peut en consulter une copie aux Archives publiques d'Ottawa.

L'évènement est d'autant plus remarquable que le premier recensement des temps modernes en Europe ne date que du 18^e siècle (et du commencement du 19^e siècle en France et en Angleterre) et qu'il n'y eut aucun recensement général aux Etats-Unis avant 1790. Il convient donc de rendre honneur à la colonie naissante du Saint-Laurent d'avoir institué ce qui est aujourd'hui l'un des principaux instruments de gouvernement des pays civilisés.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui accorda l'autonomie au Canada, stipule la prise d'un recensement en 1871 et tous les dix ans ensuite. Entre temps, un recensement quinquennal a lieu au Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Le recensement est secret

Les résultats du recensement ne sont pas publics. Marco Polo raconte qu'il avait vu dans ses voyages un pays où chaque habitant était obligé d'inscrire sur sa porte le nom de toutes les personnes dans la maison et le nombre de ses chevaux. Dans le recensement de 1790 aux Etats-Unis, six énumérateurs frappèrent aux portes, posèrent cinq questions à ceux qui ouvrirent, et affichèrent ensuite les listes aux murs des tavernes. Ceux qui avaient été oubliés pouvaient se renseigner ainsi sur leurs voisins et, si le coeur leur en disait, ajouter leur propre nom et commentaires.

Au Canada, les réponses aux questions du recensement sont absolument confidentielles. Chaque agent recenseur a prêté serment de ne rien dévoiler, sous peine sévère, de ce qu'il a appris au cours de ses questions. Il est interdit au Bureau fédéral de la Statistique de publier quoi que ce soit susceptible de donner, directement ou indirectement, des renseignements au sujet d'un particulier ou d'une entreprise.

Mais ce n'est pas tout. Les renseignements ainsi obtenus de vous ou à votre sujet ne peuvent pas être employés pour fins de taxation ou de service militaire. La loi défend expressément de se servir des données du recensement pour fixer les impôts d'un particulier ou de l'appeler au service.

Le dénombrement

Le pays est divisé en districts de recensement, chacun sous la direction d'un commissaire. Ces districts sont subdivisés en sous-districts, dont la population varie de 600 à 800 personnes dans les campagnes et de 1,000 à 1,500 dans les centres urbains. Le sous-district est confié à un agent recenseur qui va de porte en porte et de ferme en ferme.

Le seul moyen d'avoir une idée complète et exacte de notre population serait de dire à chaque personne de remplir une formule le soir du 31 mai pour elle et les membres de sa famille qui ne savent pas écrire. Cela n'est évidemment pas pratique. Il faudrait dix ans pour contrôler si tout le monde a envoyé sa formule. Il faut donc recourir aux visites de porte en porte.

Il y a également des Canadiens en voyage à l'étranger, des Canadiens dans des postes diplomatiques, des aviateurs ou des voyageurs en avion, des membres de la Marine de guerre ou de la marine marchande et naturellement, le Corps expéditionnaire des Nations Unies.

Il ne sera fait aucune exception pour les résidents ordinaires du Canada, qu'ils soient à l'hôpital, dans un train ou sur un paquebot, dans un bateau de pêche sur les côtes de l'Atlantique ou du Pacifique, en prison ou à l'école.

Chacun est assigné à l'endroit qu'il habite ordinairement et non pas compté simplement où on le trouve. Cela est important, du point de vue de la représentation parlementaire et des subventions provinciales, et utile aux gouvernements pour faire leurs plans concernant le logement, la santé publique et les facilités de transport.

Usages du recensement

Le premier et le principal usage du recensement est de nature constitutionnelle et légale. Il est effectué périodiquement dans le but essentiel de déterminer la représentation au Parlement fédéral.

Sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, modifié en 1946, la représentation de chaque province est obtenue en divisant la population totale des provinces par le nombre de districts électoraux, et en divisant ensuite la population de chaque

province par le quotient ainsi obtenu. Une mise au point a lieu après chaque recensement décennal, de sorte que si la population d'une province est inférieure ou supérieure au chiffre du quotient mentionné dans l'Acte, le nombre de ses représentants parlementaires est augmenté ou diminué en conséquence.

Par la mise au point effectuée après le dernier recensement, le Québec a gagné huit sièges, l'Ontario un, la Nouvelle-Ecosse un et la Colombie-Britannique deux, tandis que le Manitoba et la Saskatchewan en ont perdu un chacun. Il n'y a eu aucun changement pour le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et l'Alberta. Sept sièges ont été accordés à Terre-Neuve à son entrée dans la Confédération et il y a maintenant 262 députés à la Chambre des communes.

Mais le recensement ne sert pas seulement à fixer le nombre des députés. Il indique, sous le plus grand aspect possible, où nous en sommes dans l'évolution de notre vie nationale.

Par exemple, une des questions essentielles concernant les particuliers et les perspectives économiques du pays est celle de la main-d'œuvre. Combien y a-t-il de Canadiens qui travaillent? Combien en quête de travail? Combien de personnes ne sont pas comprises dans la liste de la main-d'œuvre parce qu'elles tiennent maison, vont à l'école, sont malades ou en retraite?

Le recensement ne peut pas faire une enquête détaillée sur les aptitudes de chaque Canadien, mais il a tout de même son utilité. Il donne pour chaque secteur du pays le nombre de médecins et de gardes-malades, menuisiers et électriciens, domestiques et sténographes, avec des données sur chaque occupation quant à l'âge, l'instruction, la langue, etc. C'est un relevé de notre capital humain et de ses aptitudes.

Il donne des détails sur l'immigration et le déplacement des habitants d'une province à une autre. Si vous voulez savoir combien d'étrangers arrivés au plus fort de l'immigration sont encore au Canada, le recensement vous le dira. Il vous dira également comment la population a été déplacée par suite de la manufacture de munitions en Québec et Ontario, par la découverte de pétrole en Alberta et la mise en valeur des ressources minérales du Québec. Il vous renseignera aussi sur le nombre de gens qui abandonnent les campagnes pour venir à la ville, et sur les secteurs où ce mouvement est le plus prononcé.

Le recensement et l'entreprise

Le recensement facilitera les plans des hommes d'affaires pour mieux distribuer, annoncer et vendre leurs produits.

Le manufacturier et le distributeur doivent connaître, pour établir leur programme, le nombre approximatif de leurs clients possibles. Mais pas seulement le nombre, aussi l'âge et le sexe; leur lieu de résidence; la province; dans les campagnes ou à la ville? dans la ville même ou dans les environs? quels sont les endroits qui justifient l'expansion? à combien fixer les ventes des représentants?

Les banquiers trouveront dans le recensement des données qui leur permettront de juger les progrès économiques et les chances de réussite de leurs clients. A l'aide du recensement, les chambres de commerce et services d'utilité publique pourront conseiller et aider les autorités municipales dans leur programme d'urbanisme, leurs projets de nouvelles écoles, installations électriques, etc. En s'appuyant sur les chiffres du recensement concernant la main-d'oeuvre et le pouvoir d'achat local, ils auront plus de chances d'intéresser les manufacturiers et les détaillants à venir s'établir dans leur ville.

En réalité, il n'y a presque pas de commerce qui ne puisse utiliser avantageusement les chiffres du recensement. Prenez seulement comme exemple le nombre de sténographes; c'est sur ce chiffre que les manufacturiers de rubans pour les machines à écrire basent leur production annuelle.

Le recensement peut rendre service à tout le monde, depuis les jeunes gens qui sortent de l'école aux employeurs en quête de main-d'oeuvre. Il donne le nombre de personnes dans les métiers, les professions et les arts; le salaire de chaque catégorie et la situation sous le rapport de l'embauchage, en ce qui concerne le présent et l'avenir. Il indique l'âge des personnes dans chaque catégorie de métier ou de profession et le salaire à différents âges.

A notre époque où les jeunes gens trouvent de plus en plus difficile de choisir une carrière, le recensement leur permettra de peser le pour et le contre et de réfléchir avant de s'engager dans une voie trop encombrée.

L'âge est important

La nécessité de connaître l'âge des gens pour calculer l'augmentation possible de la population est une bonne raison pour inclure cette question dans le recensement, mais il y en a d'autres.

L'industrie a découvert qu'il existe un étroit rapport entre ses ventes et l'âge et le sexe de certains groupes, par exemple les vêtements de femmes.

Sans données sur l'âge, il serait impossible d'estimer le coût des pensions de vieillesse ou des allocations familiales, et les gouvernements auraient de la difficulté à établir leur budget. Les services médicaux se basent sur l'âge et le sexe pour calculer le nombre approximatif des donneurs de sang. Les urbanistes ne sauraient ignorer cette classification pour préparer leurs plans. Ces chiffres servent aux compagnies d'assurance pour calculer les taux de mortalité. Les provinces et les municipalités en ont besoin pour bâtir des écoles. De fait, la nécessité de connaître l'âge de nos gens est si grande que c'est l'une des plus importantes questions du recensement.

En dix recensements, dans l'espace d'un siècle, le pourcentage de notre population au-dessous de 20 ans est tombé de 53.6 à 37.5 et celui des personnes de plus de 64 ans a monté de 2.7 à 6.7.

Recensements spéciaux

La formule de la population contient relativement peu de questions par rapport à celle de l'agriculture. En effet, celle-ci est le recensement d'une industrie et doit comprendre des questions sur le nombre, la superficie et les produits des fermes, ainsi que d'autres questions sur la situation agricole.

La formule de l'agriculture, qui contenait 643 questions en 1941, a été considérablement réduite en 1951 et un certain nombre de questions serviront d'échantillon de sorte que seulement 20 pour cent des agriculteurs auront à y répondre. Un exemplaire de la formule sera envoyé aux agriculteurs avant la date du recensement.

Un questionnaire spécial concernant l'irrigation sera employé dans les trois provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

Pour la première fois dans notre histoire, il sera fait un recensement de la pêche commerciale. Les pêcheurs ont naturellement été compris comme particuliers dans tous les recensements précédents, mais l'industrie de la pêche n'a pas fait l'objet d'une enquête comme celle de l'agriculture. Le principal but est d'obtenir des renseignements sur les progrès de la pêche et la situation économique et sociale des pêcheurs. L'aide accordée aux pêcheurs par l'Office des prix des produits de la pêche ne peut accomplir ses meilleurs résultats que si elle est basée sur des données exactes et complètes.

Le logement fera de nouveau l'objet d'une enquête. Dans le recensement de 1941, les questions n'étaient posées qu'à une personne sur dix et portaient sur les commodités du logement et l'aspect financier relatif à la location ou à la possession. En 1951, la situation sera étudiée beaucoup plus à fond et les questions seront posées à une personne sur cinq.

Cette enquête, en conjonction avec le recensement individuel, donnera un nouvel aperçu des conditions d'existence. Elle révélera les régions moins fortunées. Elle offrira au manufacturier et au distributeur une foule de renseignements sur la situation du marché.

La méthode

Et maintenant, comment tout cela sera-t-il fait? Au moyen de quelles formules? Qui décide la forme des questions? Combien faudra-t-il d'employés? Combien cela coûtera-t-il et quand apprendrons-nous les résultats?

Il y a un bureau centralisateur à Ottawa, sous la direction de M. Herbert Marshall, statisticien fédéral. Il a sous ses ordres des experts dans différents domaines, tels que l'agriculture, les mathématiques et l'analyse sociale.

La Division du recensement a deux principales fonctions: recueillir les données et les compiler en rapports. Les commissaires du recensement, au nom-

bre d'un par circonscription électorale, reçoivent les données recueillies par quelque 19,000 agents recenseurs sous leurs ordres.

Les agents recenseurs sont payés à la pièce, tant par personne ou tant par questionnaire.

Au cours d'un récent essai, le taux était de 8 cents par personne énumérée, 10 cents par logement et 50 cents par ferme. Les recenseurs sont également payés pendant qu'ils suivent des cours d'instruction. Un bon recenseur fait de \$8 à \$10 par jour.

Quelles sont les qualités requises pour l'emploi? La tâche est lourde et exige, en premier lieu, une bonne santé. L'agent recenseur des régions rurales doit avoir une automobile. Il doit être capable d'apprendre son métier dans 3 ou 4 jours. Il doit être sérieux pour qu'on puisse compter sur ses rapports, et digne de confiance parce que les renseignements qu'il obtient sont secrets. Et, finalement, il doit pouvoir donner tout son temps à son travail pendant le recensement.

Les agents recenseurs doivent être courtois et faire preuve de tact au cours des entrevues, mais le public ne doit pas oublier que le refus de répondre aux questions du recensement est puni par la loi. Même à notre époque, il y a encore des gens qui s'imaginent qu'un recenseur est comme un agent du Guépéou qui vient s'emparer de leurs possessions. Au contraire, il remplit une des fonctions de la démocratie qui est de collaborer pour le bien général.

Quelles sont les questions? Il y aura 8 documents: (1) population; (2) sourds et aveugles; (3) logement; (4) agriculture; (5) irrigation; (6) bétail et serres ailleurs que sur les fermes; (7) pêche commerciale; (8) distribution.

Grâce à la bienveillance du Statisticien fédéral, nous avons pu ajouter à ce Bulletin une formule contenant les questions générales sur la population. Il faudra que tous les Canadiens, grands ou petits, y répondent. La formule ci-jointe vous permettra de vous familiariser avec ces questions à l'avance de sorte que vous pourrez y répondre facilement et promptement quand l'agent recenseur arrivera.

Merveilleuses machines

Les gros registres et les grandes formules ne sont plus à la mode. Au dernier recensement, les agents avaient des formules larges de deux pieds quatre pouces; cette année-ci ce sont des cartes d'environ sept pouces carrés. L'agent fait simplement une croix à l'endroit voulu au lieu d'écrire au long votre réponse. Il se sert d'une plume électrographique.

Ensuite, au lieu de transcrire laborieusement les réponses à la main, comme autrefois, les employés du recensement mettent les cartes dans une machine. Partout où se trouve l'encre spéciale, il se produit un contact électrique et la carte est perforée. Quand la

carte sort de la machine, elle est perforée aux endroits voulus et prête pour la compilation ou le classement.

La machine statistique électronique est la plus merveilleuse des machines. Elle rejette les cartes contenant des erreurs. Par exemple, si l'agent a mis une croix en regard de "6" pour l'âge d'un enfant et une autre en regard de "marié" la machine ne marche pas. De même, si la perforation d'une carte indique qu'un cultivateur a vendu son blé à \$55 le boisseau, la machine se dit également qu'il y a erreur et rejette la carte pour qu'on la corrige.

Les machines sont simplement louées par le Gouvernement du Canada. Quand notre recensement sera terminé, elles seront envoyées à un autre pays.

Tout compté, personnel, machines, impression, etc., le coût du recensement est estimé à environ 9 millions de dollars. Plus de 70 pour cent de l'argent va aux agents recenseurs et au personnel des bureaux. Le tout revient à environ 64 cents par personne au Canada.

Importance internationale

Le recensement du Canada n'intéresse pas seulement les Canadiens, mais les peuples des autres pays. Toutes les longueurs d'onde annonceront les résultats quand ils seront publiés vers la fin de l'année.

Grâce à l'initiative des Nations Unies, une quarantaine de pays font le recensement en 1950 et 1951. Dans l'hémisphère ouest, 22 pays collaborent au recensement des Amériques; c'est la première tentative de recueillir à peu près en même temps des statistiques vitales et économiques au sujet des 300 millions d'habitants de l'Amérique du Nord et du Sud.

Chaque pays fait naturellement son propre recensement, mais grâce à certains accords préalables, il sera possible d'établir des comparaisons.

Il est intéressant de noter à cet égard que M. Nathan Keyfitz, du Bureau fédéral de la Statistique, a été prêté à la Birmanie pour aider ce pays à préparer le recensement de 1952. C'est ainsi et par d'autres moyens que le Canada collabore avec l'Administration de l'aide technique des Nations Unies.



Par la collaboration de tous les Canadiens, nous aurons à la fin de l'année une bonne idée de nous-mêmes. Les premiers chiffres approximatifs seront publiés en novembre, et en décembre les résultats seront remis aux municipalités. Les premiers résultats détaillés seront probablement prêts en mars 1952 et comprendront le dénombrement par âge, sexe, etc. Le rapport définitif doit paraître en mars 1953.